



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

À tous les citoyens(nes) et contribuables de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné de ce qui suit :

1. Lors de la séance ordinaire du comité de démolition du **2 juillet 2024**, à 18 h 45, le comité a adopté une résolution **autorisant** la démolition de l'immeuble suivant :
 - Une résidence unifamiliale isolée située sur le lot numéro 2 639 767 du cadastre du Québec, au 1762 rue du Pont, fait l'objet d'une demande de démolition complète du bâtiment datant de 1881, conformément au *Règlement numéro 875-23 relatif à la démolition d'immeubles*.
2. Conformément à l'article 148.0.19 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), toute personne qui veut porter en appel la décision du comité de démolition auprès du conseil municipal doit le faire dans les 30 jours suivant la prise de décision du comité de démolition par écrit à la Municipalité soit **avant midi, le 3 août 2024**, par la poste, par dépôt dans la chute à courrier de l'hôtel de ville, ou à info@mun-sldl.ca.
3. Toute personne qui veut porter la décision en appel doit envoyer par écrit sa demande ainsi que les motifs justifiant cet appel doit s'identifier avec son nom et son adresse ainsi qu'un numéro de téléphone ou une adresse courriel afin qu'il soit possible de la contacter.
4. Si aucune demande d'appel n'est reçue, le permis de démolition sera octroyé par la Municipalité.
5. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à communiquer par courriel ou téléphone avec le conseiller en urbanisme, M. Pierre-Olivier Bélanger : 418 889-9715 p. 2223 pobelanger@mun-sldl.ca.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon,
Ce 4^e jour de juillet deux mille vingt-quatre,

.....
Éric Boisvert
Directeur général et greffier-trésorier